

L'actu du jour

La marque Volvo condamnée

Un problème de frein d'un véhicule Volvo est à l'origine de la mort de deux enfants en 1999. La conductrice et le constructeur automobile sont reconnus coupables.



(© AFP)

En juin 1999, en Alsace, une conductrice de 57 ans au volant d'une Volvo 850 TDI n'avait pu éviter trois enfants sur le chemin de l'école. Elle affirmait que ses freins n'avaient pas fonctionné. Deux jeunes ont trouvé la mort sur le coup et un a été grièvement blessé. Presque dix ans après ces faits, un procès vient d'établir les responsabilités de cet accident.

La conductrice a été condamnée à 6 mois de prison avec sursis, un an de suspension de permis de conduire et 300 euros d'amende.

La marque suédoise de véhicule vient d'être condamnée à une amende de 200 000 euros pour **homicides** et blessures involontaires. Il a été reconnu que la cause « indirecte, mais certaine » de l'accident est bien le mauvais fonctionnement des freins. Durant tout le procès, les avocats de Volvo ont pourtant nié l'existence de problèmes de frein sur leurs véhicules.

Homicide : action de tuer une personne, volontairement (meurtre) ou par accident.

Isabelle Pouyllau

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)